Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260917-2026_09_62-DE

Commune de Hénon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Canton de Plaintel
Commune de HÉNON

Date de convocation
11 septembre 2026

Date de publication
22 septembre 2026

Présents : 18
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire.

Présents : Thierry ANDRIEUX, Nadine L'ÉCHELARD, Stéphane DAVY, Marie-Claude LESNÉ, Christelle CADIN, Patrick RABET, Pascal CARLO, Élisabeth ROUTIER, Nathalie OZENNE, Jérôme TRÉHOREL, Benoit LE VEXIER, Sébastien DUROS, Nicolas GIBET, Charlotte LEROUX, Julien VERDES, Amélie BOINET, Julie ROBERT, Camille RENAULT

Absent excusé : Dany LE DIGUERHER (pouvoir à Jérôme TRÉHOREL)

Secrétaire : Sébastien DUROS

2026-09.62 – Proposition financière du SDE 22 pour la rénovation de l'éclairage du terrain de football d'entrainement

L'éclairage du terrain de football d'entrainement nécessite d'être rénové et modernisé.

Le SDE 22 estime le projet à 25 000 € TTC, coût total majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie.

La commune de Hénon ayant transféré la compétence éclairage public au SDE 22, ce dernier bénéficiera du FCTVA et percevra de la commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le SDE 22. Pour la commune, le projet s'élève donc à 0 € compte tenu du dossier lié à l'effacement des réseaux de la rue du Stade. Ce montant est calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie de 8% à la charge de la commune, conformément au règlement du SDE 22.

Ce montant est transmis à titre indicatif. Le montant définitif sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260917-2026_09_62-DE

Les appels de fonds du SDE 22 se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Vu *le code général des collectivités territoriales ;*

Vu *le courrier du SDE 22 en date du 14 septembre 2026 précisant que le montant des travaux à la charge de la commune est de 0 € ;*

Considérant *les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition financière du SDE 22, d'un montant estimé de 0 €, pour la rénovation de l'éclairage du terrain de football d'entrainement ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à engager toutes les mesures afférentes à cette délibération.

Fait et délibéré à HÉNON, le 17 septembre 2026
Suivant les signatures,
Pour copie conforme,

Vote

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Thierry ANDRIEUX

Le Secrétaire,
Sébastien DUROS

